

Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques.

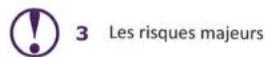
Elle se traduit par la création du DICRIM (Document d'information Communal sur les risques Majeurs). Ce livret vous informe des consignes de sécurité à respecter en cas d'urgence. Connaître les bons réflexes à adopter en cas d'évènement nous donne l'assurance de mieux faire face à un risque grâce à des actions simples à mettre en œuvre mais essentielles pour assurer notre sauvegarde.

J'attire également votre attention sur la nécessité de conserver ce fascicule. Ce document sera actualisé régulièrement par la commune.

Georges TOSSAN  
Maire de Les Ferres

# LES RISQUES MAJEURS

3



**3** Les risques majeurs



**12** Les risques climatiques



**4** Le risque inondation



**14** Fiche consignes



**6** Le risque de mouvement de terrain



**15** Comment suis-je alerté ?



**8** Le risque sismique



**16** Sites internet  
Contacts utiles



**10** Le risque feu de forêt

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





# INONDATION

## Le risque sur la commune

La commune de Les Ferres se situe dans le bassin versant de l'Estéron, affluent du Var. Le principal cours d'eau pouvant provoquer des inondations est l'Estéron. Il ne concerne que marginalement le territoire communal et les enjeux sont limités. Le village est également touché par un fort ruissellement pluvial urbain.

### Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez  
[www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr)



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a connu deux inondations ayant fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en novembre 2019 et octobre 2020.



© Mairie de Les Ferres

## Les bons réflexes

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

### Consignes de sécurité

#### À respecter



Ecouter  
la radio



Couper gaz  
et électricité



Fermer portes  
et fenêtres



Monter dans  
les étages

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

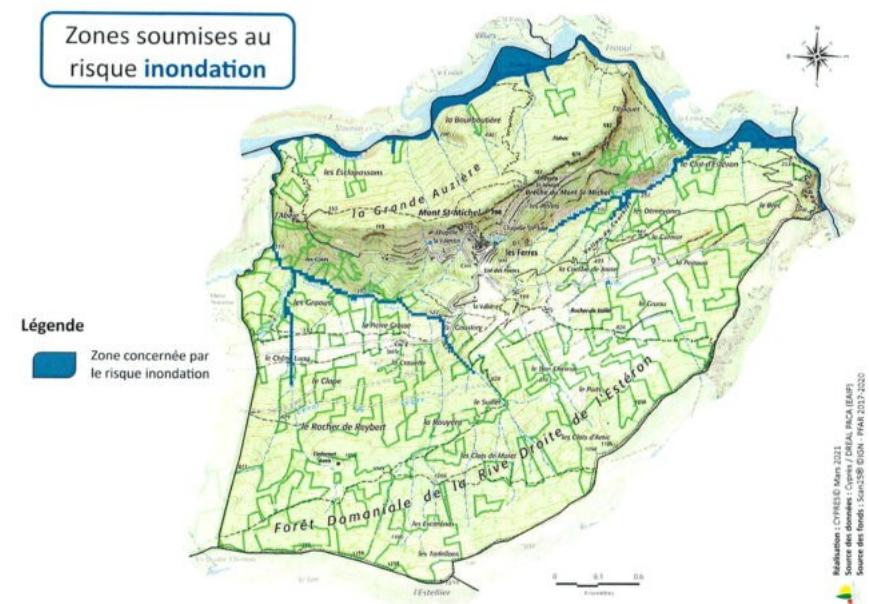
## Mesures de gestion du risque

5

Les outils de vigilance météorologique et d'avertissement permettent aux autorités d'anticiper sur la survenue d'une inondation et de prévenir, en cas de danger, les populations et les radios locales.

Le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) apporte l'expertise technique et opérationnelle nécessaire à la réalisation des projets du grand cycle de l'eau sur le territoire Maralpin, en mutualisant les compétences et les moyens.

En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) est activé par le Préfet. Au niveau communal, le Maire active le Plan Communal de Sauvegarde.



# MOUVEMENT DE TERRAIN

## Le risque sur la commune

La commune de Les Ferres présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal. Elle est principalement sensible aux chutes de blocs, aux glissements de terrain, au ravinement pouvant causer des coulées de boue (roubines) et aux effondrements de cavités souterraines. Les fortes pluies occasionnent fréquemment des glissements de terrain.

La commune est également concernée par le risque de retrait-gonflement des argiles dû à l'alternance de périodes humides et de périodes sèches. Le phénomène de retrait-gonflement, du fait de sa lenteur et de sa faible amplitude, ne présente pas de risque direct et immédiat pour les personnes.

### Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a connu des mouvements de terrains lors des catastrophes naturelles de 2019 et 2020.



© Mairie de Les Ferres

## Les bons réflexes

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

#### A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide
- A l'extérieur
- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

### En cas d'éboulement



### APRÈS L'ÉVÉNEMENT

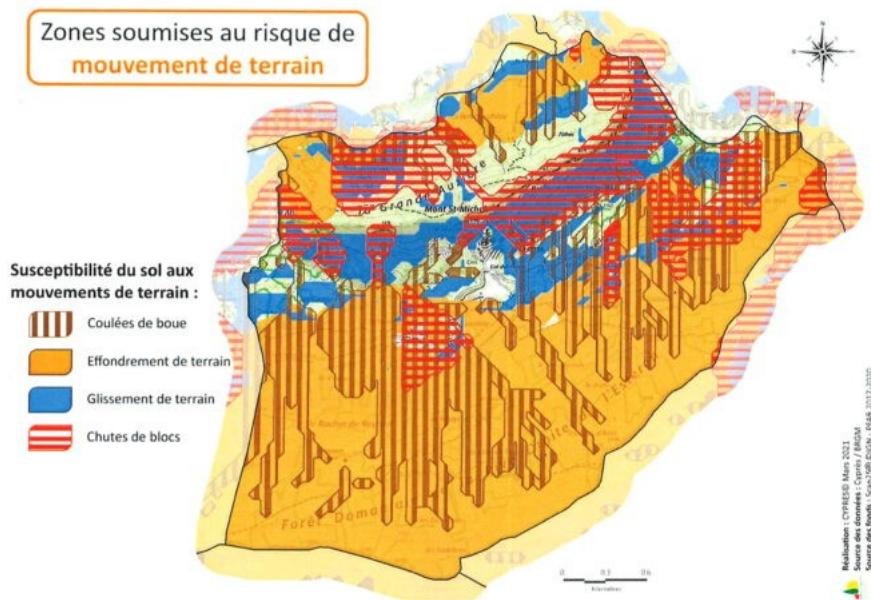
- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

## Mesures de gestion du risque

7

Des travaux de protection ont été réalisés face aux mouvements de terrain constatés (purge, drainage des glissements, traitement des talus instables).

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts considérables, indemnisables au titre des catastrophes naturelles. La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles. Des règles simples de construction et d'aménagement permettent ainsi de réduire le phénomène de retrait-gonflement sur les sols argileux : fondations profondes et rigidification de la structure par chaînage des bâtiments ; maîtrise des rejets d'eau ; contrôle de la végétation (éviter de planter trop près, élaguer les arbres)...



**En cas d'effondrement**

**A L'INTÉRIEUR**

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

**A L'EXTÉRIEUR**

- S'éloignez-vous de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

**Liens utiles :**

Base de données nationale sur les mouvements de terrain  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

# SEISME

## Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

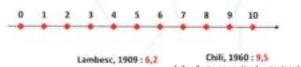
Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune de Les Ferres est située en zone de sismicité moyenne.

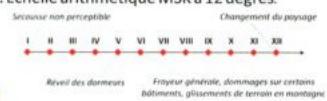
### **i** Magnitude et intensité

**Magnitude** - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

Cunio, 2014 : 4      Océan Indien, 2004 : 5  
Kobe, 1995 : 6,9      Fukushima, 2011 : 9



**Intensité** - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### FÉVRIER 1887

L'un des séismes les plus importants ressentis sur la commune est le séisme de Ligurie du 23 février 1887 d'une magnitude de 6,3 sur l'échelle de Richter. Sur la commune, dans un rapport concernant les pertes éprouvées par les particuliers, 62 maisons ont été endommagées, une en partie détruite et une détruite en totalité.



© Portail des séismes des Alpes-Maritimes

## Les bons réflexes

### PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

### Consignes de sécurité À respecter

- |                          |                           |                       |                      |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------|----------------------|
|                          |                           |                       |                      |
| S'abriter sous un meuble | Couper gaz et électricité | Évacuer les bâtiments | S'éloigner du danger |

### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSÉ

- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

## Mesures de gestion du risque

9

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.





# FEU DE FORÊT

## Le risque sur la commune

La commune de Les Ferres est exposée au risque feu de forêt du fait de l'importance des zones boisées sur le territoire. Ce risque est accentué à l'interface des espaces urbanisés et de la lisière boisée.

### Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.



Les **obligations légales de débroussaillage (OLD)** visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD.



### CA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### AVRIL 1979

La base de données Prométhée recense sur la commune six incendies ayant parcouru une surface de plus d'un hectare, le plus important en avril 1979 sur une surface de 39 hectares.



© Mairie de Les Ferres

## Les bons réflexes

### Consignes de sécurité À respecter



Dégager les voies d'accès



Rentrer dans un bâtiment en dur



Couper gaz et électricité



Fermer portes et fenêtres

### AVANT L'ÉVÉNEMENT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

### DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

### UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occlure les aérations avec des linge humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

## Mesures de gestion du risque

11

La surveillance forestière estivale des massifs forestiers est assurée par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : création de pistes pourvues d'une bande débroussaillée permettant un accès rapide et sécurisé pour les engins de lutte sur le lieu de l'incendie, points d'eau assurant la réalimentation des véhicules de lutte, établissement de coupures stratégiques pour établir des lignes de lutte contre les grands feux ...

L'activité agricole peut également, pour certaines valorisations et modes de culture, contribuer à la gestion de vastes espaces soumis aux risques d'incendie de forêt.





## CLIMATIQUE

### Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : promeneur en bord de mer, personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.



© Mairie de Les Ferras



### ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

#### TEMPÊTE 2006

Lors des tempêtes exceptionnelles de décembre 1999, un mort fut à déplorer dans les Alpes-Maritimes et des rafales jusqu'à 160 km/h ont été enregistrées.

On relevait 172 km/h en 2008 à Saint-Cézaire, 158 km/h en 2012 à Péone et 115 km/h en 2016 à Mandelieu.

#### CANICULE 2006

Le 1er août 2006, la température la plus chaude a été enregistré sur la Côte d'Azur avec 37,7°C à Nice et 38,9°C à Carros

### Les bons réflexes

#### NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

#### CANICULE

- Limiter les déplacements
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Maintenir les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets des fenêtres exposées au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

## Mesures de gestion du risque

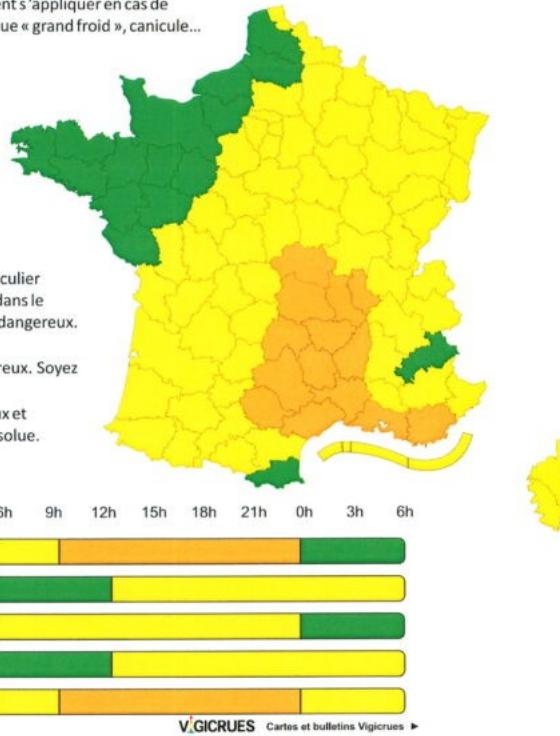
13

La carte de vigilance météorologique, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relaient l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique « grand froid », canicule...

**NIVEAU VERT** : pas de phénomène particulier  
**NIVEAU JAUNE** : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux. Soyez attentif.  
**NIVEAU ORANGE** : phénomène dangereux. Soyez très vigilant.  
**NIVEAU ROUGE** : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle. Vigilance absolue.



### ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

### GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

### TEMPÊTE

#### AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

#### PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

#### APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir :

## Moyens d'alerte :



Tocsin



Radio

France Bleu Azur sur 103.8  
RMC sur 98.8

## Principales sources d'information :



### Internet

- Site internet de la commune de Les Ferres : [www.lesferres-mairie.fr](http://www.lesferres-mairie.fr)
- Site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- Vigilance Météo-France : [www.vigilance.meteofrance.com](http://www.vigilance.meteofrance.com)
- Vigilance crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- Observatoire régional des risques majeurs : [observatoire-regional-risques-paca.fr/](http://observatoire-regional-risques-paca.fr/)

DISSEC PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ (PFMS)

## Vous pouvez anticiper :

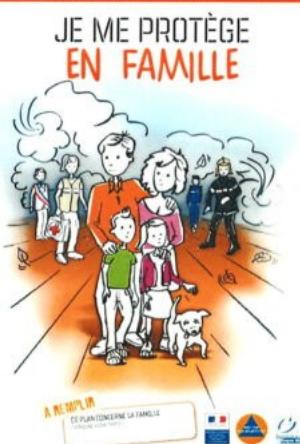
Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



### Composition du kit de sureté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance



### Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée. Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer.

Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.



## LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

15

### MOYEN D'ALERTE SUR LA COMMUNE



Tocsin

Lieu de rassemblement  
Auberge Saint-Michel

### METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléhonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

### VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linge mouillés



inondation



montez à pied dans les étages



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

# Sites internet Contacts utiles

## Sites internet

- > Site internet de la Mairie de Les Ferres : [www.lesferres-mairie.fr](http://www.lesferres-mairie.fr)
- > Site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes : [www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)
- > Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>
- > Portail de la prévention des risques majeurs : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : [www.cypres.org](http://www.cypres.org)
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>

**! IMPORTANT**

## Numéros utiles

Mairie de Les Ferres	<b>04.93.59.08.10</b>
Préfecture des Alpes-Maritimes	<b>04.93.72.20.00</b>
Pompiers	<b>18 ou 112 (depuis un portable)</b>
SAMU	<b>15</b>
Gendarmerie	<b>17</b>
Météo-France	<b>05.67.22.95.00</b> <a href="http://france.meteofrance.com">http://france.meteofrance.com</a>



**COMMUNE DE LES FERRES**  
5 route du Mont-Saint-Michel  
06510 LES FERRES



Document réalisé avec la participation du Cypres